

Objet : Programme Leader + - Coopération transnationale

La coopération transnationale est un volet important du programme européen de développement rural Leader. Les Groupes d'Action Locale sont ainsi encouragés à engager des projets de coopération avec les autres territoires ruraux de l'Union Européenne bénéficiaires du programme Leader, mais également avec des territoires ruraux situés hors Union mais organisés selon la méthodologie Leader.

Notre GAL a engagé, dès fin 2004, un projet de coopération européen intitulé "Les héritages du vin, au Sud", sur le thème du tourisme vigneron, en partenariat avec un GAL portugais et un PRODER espagnol. Un GAL italien vient de rejoindre le partenariat initial, qui devrait également être renforcé par l'adhésion prochaine d'un partenaire hongrois.

Dans le cadre du programme de coopération décentralisée qui associe, depuis une dizaine d'années, le Département de l'Hérault au Gouvernorat de Médenine (Tunisie), un premier partenariat s'est développé entre le GAL héraultais et l'Association de Développement Durable de Médenine, avec l'appui de l'Ambassade de France, afin de transférer la méthodologie Leader sur le territoire rural tunisien, dans le cadre d'un projet de tourisme patrimonial "Ksour et Jessour de Beni Kheddache" (2003-2005).

Une déclinaison de ce partenariat est proposée dans le cadre d'un projet de coopération transnationale au titre de Leader + entre les deux partenaires, sur le thème de la valorisation des richesses naturelles des deux territoires.

Le projet "Couleurs de fleurs de Méditerranée" vise ainsi à valoriser le potentiel touristique, gastronomique et économique des plantes aromatiques et médicinales, en vue de créer, sur les deux territoires :

- des produits de découverte touristiques et patrimoniaux : sentiers botaniques, herbier méditerranéen virtuel,
- des produits liés à la gastronomie méditerranéenne,
- des approches complémentaires entre les agricultures des deux territoires, en vue de leur diversification.

Les partenaires suivants sont associés à l'opération :

- Association Botanique et Mycologique des Hauts Cantons Héraultais (Bédarieux),
- Association Des Cuisines et des Monts (Haute Vallée de l'Orb),
- Collectif Agricole pour le Développement et l'Environnement (CADE, Roquebrun),
- Université de Montpellier 2,
- Conseil Général de l'Hérault (Développement Agricole et Rural, Relations Internationales).

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Volet Botanique	108 670	Autofinancement des maîtres d'ouvrage	84 220
Volet Gastronomie	42 800	Conseil Général	41 295
Volet Agricole	76 900	Union Européenne - Leader	127 255
Coordination	24 400		
TOTAL	252 770	TOTAL	252 770

Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée de se prononcer favorablement sur le principe et le contenu de ce projet de coopération transnationale et de l'autoriser à déposer les demandes de financement auprès des institutions partenaires et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe et le contenu de ce projet de coopération transnationale et autorise Monsieur le Président à déposer les demandes de financement auprès des institutions partenaires et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

A Saint-Chinian, le 29 janvier 2007.

Le Président
Francis BOUTES